

Pour diffusion immédiate

Le 18 décembre 2012

LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL ADHÈRENT AU PROGRAMME U-PASS

Ottawa - Les étudiants de l'Université Saint-Paul ont voté en faveur de l'adhésion à l'entente de laissez-passer universel de transport en commun (U-Pass). L'adoption du programme U-Pass a été décidée lors d'un référendum et a été approuvée par 86 % des étudiants à temps plein.

L'entente, conclue entre la Ville d'Ottawa et l'Université Saint-Paul et qui concerne 400 étudiants à temps plein, sera en vigueur du 1er janvier 2013 au 30 juillet 2015.

« Ce pas en avant assure que tous les étudiants de l'Université Saint-Paul ont accès à des tarifs de transport en commun à un coût abordable, a expliqué le maire Jim Watson. L'Université Saint-Paul est le troisième établissement postsecondaire à Ottawa à adopter le laissez-passer universel U-Pass. Et nous encourageons les autres établissements d'enseignement à adhérer au programme, étant donnés les avantages indéniables qu'il procure à notre ville et à nos étudiants. »

En appuyant l'adhésion au programme U-Pass, les étudiants de Saint-Paul profiteront des avantages dont jouissent plus de 50 000 étudiants de l'Université Carleton et de l'Université d'Ottawa et obtiendront un laissez-passer de transport en commun au coût de 180 \$ par semestre.

« Cette entente est un succès éclatant pour OC Transpo et pour la Commission du transport en commun, a affirmé la présidente de la Commission, Diane Deans. Elle témoigne de notre volonté de travailler avec les collègues, les universités et les autres établissements d'enseignement pour fournir aux étudiants partout à Ottawa des services de transport en commun accessibles et durables. »

« Le succès retentissant que nous avons obtenu pour le laissez-passer U-Pass est attribuable au dévouement et à l'engagement indéfectibles dont ont fait preuve nos administrateurs, OC Transpo, la Commission du transport en commun et la Ville d'Ottawa! a expliqué Jacob Getachew, le président de l'Association étudiante de l'Université Saint-Paul. Il s'agit d'une situation gagnant-gagnant d'envergure pour toutes les parties. »

Le laissez-passer U-Pass ne comporte aucune restriction concernant l'âge et est valide pour les services de Para Transpo. Il est aussi valide pour les circuits de la STO, moyennant le paiement d'un supplément pour les lignes express et interzones. Les étudiants vivant à l'extérieur du territoire desservi par OC Transpo tout en suivant des cours peuvent se retirer du programme U-Pass. L'administration du programme U-Pass sera assurée sous les auspices du personnel administratif de l'Université Saint-Paul.

Pour obtenir de plus amples informations concernant le U-Pass ou sur d'autres initiatives touchant le transport en commun, consultez [octranspo.com](http://www.octranspo.com) <<http://www.octranspo1.com/accueil>> ou composez le 613-741-4390.

-30-

Renseignements :

Président, Association Etudiantes de l'Université Saint-Paul

Jacob Getachew

jgeta010@uottawa.ca

613-700-3799

OC Transpo, Media

613-580-2450